

Zeitschrift: Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chors svizzers

Herausgeber: Schweizerische Chorvereinigung

Band: 2 (1979)

Heft: 6

Rubrik: Fête fédérale de chant 1982

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la Commission de musique de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois, est nommé au Comité directeur de l'USC à la place de M. Raymond Fellay d'Orsières.

M. François Pantillon de Lugnorre, canton de Fribourg, fera désormais partie de la Commission de musique de l'USC.

M. W. Luginbühl de Konolfingen remplacera Mme Dr I. Thomann à la vérification des comptes.

Deux nouveaux membres d'honneur sont acclamés: MM. A. Seiler de Oftringen et W. Eggmann de Münsingen.

La Société cantonale zurichoise a désigné M. E. Brütsch pour la représenter au Comité central.

En ce qui concerne le règlement de la Fête fédérale de 1982, il est renvoyé au CC pour modification.

Pour conclure, M. Dr K. Jenny, président du Comité de patronage, a adressé quelques mots aux participants, disant notamment que les autorités de Bâle étaient fières d'avoir été choisies pour la Fête de chant. M. Dr P. Wyss, président du Comité d'organisation, a précisé que tout serait mis en œuvre pour que la Fête soit une véritable réussite. (rr)

Fête fédérale de chant 1982

Les présidents des sociétés cantonales et la commission de musique de l'USC se sont réunis à Olten le 15 septembre pour examiner le projet de règlement de la fête. Tous les participants à cette séance ont unanimement décidé d'accorder la priorité aux prestations individuelles qui devront constituer la principale «attraction» de la fête, puisqu'elles seules permettent en définitive une appréciation valable. La division en catégories suivant la difficulté est abandonnée. Les présidents des sociétés cantonales sont d'avis qu'à Bâle le caractère d'un concours est à conserver pour stimuler toujours plus nos chorales. C'est pourquoi, les directeurs et leurs chœurs s'efforceront de dominer les difficultés plutôt que d'être animés par le vain orgueil de bien réussir. La suppression des frontières entre les diverses catégories favoriseront les contacts et les concerts grouperont toutes les chorales, ce qui permettra aux petits ensembles de se joindre aux plus importants. Un chœur facile peut aussi être exécuté avec un art réel.

Il n'existe en définitive pas seulement des chants faciles, moyens et difficiles, mais aussi des bons, des moins bons et des mauvais. Les programmes seront rédigés par thèmes. Un thème constituera une base de classement. Un concert groupera les quatre langues nationales.

Après le succès et l'expérience de Nyon et Hitzkirch, il est prévu de créer des ateliers. Ainsi la possibilité est offerte à chacun de pouvoir une fois au moins chanter une œuvre accompagnée d'un orchestre. Espérons que beaucoup de chanteurs sauront profiter de l'aubaine.

Les chœurs de jeunes participeront aussi à la fête. Ils devraient pouvoir s'y

rendre sans bourse délier grâce au secours de mécènes généreux. Leurs prestations seront semblables à celles de Zurich.

Après toutes ces discussions fort utiles, les cours pour directeurs retinrent l'attention de l'assemblée. Si ces cours sont la compétence des sociétés cantonales, elles pourront éventuellement être élargies et être organisées par la commission de musique de l'USC en un cours central qui aurait lieu tous les deux ans et comprendrait la direction d'orchestre et de chœurs ou encore de chœurs folkloriques faciles qui de nos jours prêtent tant à l'ironie. (trad. r.r.)

La Musique à l'École

(Suite et fin)

Les techniques musicales comprennent des exercices de *rythme*, *d'intonation* et *d'invention*.

Le rythme est à la base de toute musique. Il est un puissant moyen de formation. On a souvent confondu l'enseignement de la théorie musicale avec l'enseignement de la musique. C'est pourquoi on a attaché une trop grande importance à la mesure qui n'est qu'un moyen de mesurer le rythme. Il faut libérer le sens rythmique en évitant de commencer par battre la mesure. Il est beaucoup plus important de frapper des motifs rythmiques de plus en plus compliqués en imitation, en canon, etc.

L'intonation permet de préciser le sens mélodique en partant de chansons pédagogiques. Des motifs courts, des intervalles, des accords sont chantés sans notation musicale en vocalises puis avec le nom des notes. Une préparation au chant à plusieurs voix est faite également dans ce chapitre afin d'éviter le gâchis que représente l'apprentissage de tels chants, les élèves se bouchant souvent les oreilles pour ne pas entendre la partie des autres.

Ces deux techniques trouvent leur application dans la *lecture* qui ne débute que vers le milieu de la deuxième année. Au début, la lecture mélodique et la lecture rythmique sont séparées. On ne chantera des solfèges mélodico-rythmiques que plus tard. La notation musicale est présentée globalement à l'enfant de façon à ce que la musique y soit associée. La valeur de la note (blanche, noire, etc.) est l'élément d'un tout. Il est inutile de la présenter à l'enfant comme une chose inerte, elle fait partie d'un ensemble rythmique. L'insipide et anti-artistique reproduction des valeurs exécutées bien en mesure fait place alors à une interprétation vivante.

L'improvisation joue un rôle important dans l'éducation musicale. Chacun a pu entendre des petits enfants improviser des mélodies en jouant. L'école ne doit pas tuer cet élan créateur. Le rythme joue un rôle capital dans ces exercices. Des questions-réponses rythmiques peuvent s'improviser facilement. Dans le domaine de la mélodie, on procède de la même façon, maître et élèves ou élèves entre eux se renvoient des mélodies. Petit à petit les réponses s'étendent et deviennent des mélodies complètes. D'autres jeux peuvent alors se faire sur des sons, des accords chantés par la classe, un élève improvisant. On retrouve alors l'essence même de l'art, la création.